Image not found or type unknown

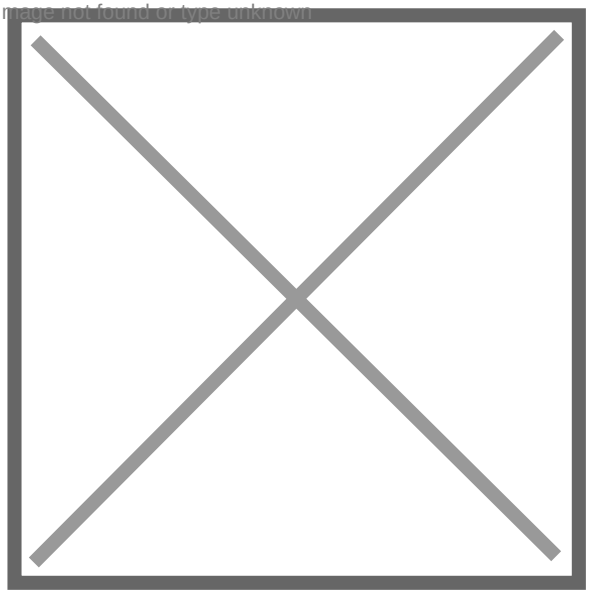

Demande d'un congé apres à peine de mois de travaille!!

Par **nadibouh**, le **22/04/2009** à **17:59**

Bonjour,
je viens de signé un CDI avec une societe. j'ai commancé le 9 mars.
j'ai eu un deplacement urgent que je dois faire à l'etranger donc j'au du demander une autoristion de congé de un mois qui m' a ete acceptée.
sauf que apperement c'est un congé non payé!!!!
pouriez vous m'eclairssir sur ce point là pourquoi est il non payé?
aussi j'avait su qu'il fallait plus de 900 heures de travaille afin de toucher le chaumage en cas de de rupture de contrat "bien sur en recepectant les conditions". donc est ce que ce conge va etre pris en compte dans les calculs des heures par l'assedic.
sachant que c'est mon premier emploi en france.
et ma derniere question c'est vu que j'apprends au fur et à mesure le sisteme des travailleur en france j'aurai voulu savoir est il obligatoire de faire sa declaration du revenu et envoyé le bultin de paie chaque mois ou est ce mon employeur qui le fait?
merci

Par **nadibouh**, le **22/04/2009** à **18:05**

j'ai oublier de preciser sur ma derniere question: des declaration de revenu à faire à l'assedic aussi le congé que je vais prendre est à partir de 28/05.
merci d'avance

Par **Marion2**, le **22/04/2009** à **18:28**

Bonjour,

Il est certain que votre mois de congé ne sera pas payé. Vous avez même de la chance que votre employeur vous l'ait accordé.

Je ne comprends pas bien. Vous dites être embauché en CDI et vous parlez des ASSEDIC... Il ne faut pas oublier que si vous êtes licencié, vous pourrez bénéficier des indemnités ASSEDIC, mais si c'est vous démissionez, vous n'aurez droit à rien.

Vous n'avez aucune déclaration à faire aux ASSEDIC.

Les déclarations de revenus sont à faire aux Impôts une fois par an.

Par **nadibouh**, le **22/04/2009** à **18:50**

ok, je te remercie de m'avoir repondu.
en faite je parle des assedics parceque au moment ou je me suis desinscrit par internet j'ai eu une attestaion tout de suite dans la quelle il atteste mon desinscription comme demandeur d'emploi et me demande de leur faire parvenir une fiche de paie!

Par **Marion2**, le **22/04/2009** à **18:56**

Je pense que c'est pour justifier votre désinscription. Envoyez-leur votre bulletin de salaire.

Par **nadibouh**, le **22/04/2009** à **19:20**

ok je vais le faire
merci encore de m'avoir aider

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés